

1.38 Réseaux et corridors écologiques de sites naturels et semi-naturels

PRENANT EN CONSIDÉRATION la responsabilité commune de conserver la diversité biologique de la Terre;

RECONNAISSANT que les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les particuliers déploient des efforts importants pour conserver cette diversité biologique mais que celle-ci est encore gravement menacée par la disparition et la fragmentation continue des habitats et par la détérioration de la qualité de l'environnement;

RÉAFFIRMANT que les politiques gouvernementales doivent être durables, qu'elles doivent être élaborées et mises en oeuvre dans un esprit de collaboration et de compréhension commune des problèmes, des besoins et des priorités;

CONSCIENT de l'accumulation des connaissances acquises dans le monde par les exploitants agricoles, les agents forestiers, les groupes autochtones, les organismes publics et d'autres entités intéressées, à la recherche de mécanismes institutionnels qui les encourageront à gérer leurs régions biologiques, en collaboration et volontairement, et leur donneront les moyens de le faire tout en préservant leurs moyens d'existence et leurs modes de vie et en assurant la gestion avisée de la diversité biologique et des aires protégées de leur région biologique;

RÉAFFIRMANT qu'il importe d'incorporer des objectifs écologiques cohérents dans toutes les politiques, en particulier celles qui concernent la conservation de la nature, la protection de l'environnement, l'agriculture et la planification de l'utilisation des sols;

SACHANT que la biologie de la conservation, qui repose sur des bases scientifiques, souligne l'importance de grandes régions biologiques dans lesquelles les parcs nationaux et autres aires protégées seraient reliés par de vastes habitats ou par des corridors de conservation afin de tenir compte des effets des changements climatiques et des espèces au terrain de parcours étendu;

CONSTATANT que les chaînes montagneuses offrent en partie ou dans leur totalité de bonnes possibilités de créer des corridors naturels à l'échelle de la biorégion, couvrant des centaines, voir des milliers de kilomètres, comme par exemple la Cordillère australienne dans le sud-est de l'Australie, les montagnes Rocheuses, de Yellowstone au Yukon, et le corridor des ours des Andes qui va du Venezuela à l'Equateur;

SACHANT que des réseaux écologiques visant à conserver, restaurer et relier des habitats naturels et semi-naturels protégés et non protégés très importants sont actuellement mis en place dans de nombreux pays, comme par exemple le Réseau écologique paneuropéen (RECONET), le Corridor biologique d'Amérique centrale, le Réseau de réserves d'oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental, le Réseau de réserves d'oiseaux de rivage de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie et le réseau de réserves situées sur les voies de migration et désignées au titre de l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique et d'Eurasie;

NOTANT que ces réseaux écologiques contiennent souvent des zones centrales, des zones tampons, des corridors et des zones de restauration et qu'ils sont adaptés aux besoins de nombreux types d'écosystèmes, d'habitats et d'espèces, s'appliquent à différentes échelles et peuvent prendre en compte l'utilisation durable des sols et diverses formes de protection;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 14 au 23 octobre 1996 à Montréal, Canada, pour sa 1ère Session:

1. ENGAGE tous les membres de l'UICN à favoriser la mise en place de réseaux écologiques aux niveaux national, régional et intercontinental afin de renforcer la capacité d'adaptation et l'intégrité de la diversité biologique dans le monde.
2. PRIE le Directeur général, dans la limite des ressources disponibles:
 - a) d'évaluer l'expérience acquise en matière de conception et de mise en place de réseaux écologiques;
 - b) de promouvoir la coopération dans la mise en place future de réseaux écologiques aux niveaux régional et international en accordant une attention toute particulière aux écosystèmes et aux espèces qui se trouvent de part et d'autre des frontières nationales;
 - c) de faire rapport sur ces questions au prochain Congrès mondial de la nature.